



Demande d'inscription au Marché du Vieux-Port de Québec

Ce document est un formulaire d'inscription qui démontre votre intérêt à louer une place au Marché du Vieux-Port de Québec. Il ne constitue en aucun cas un engagement de la Coopérative des Horticulteurs de Québec envers le demandeur. Suite à l'analyse des demandes, la Coopérative des Horticulteurs de Québec vous confirmera par écrit votre acceptation ainsi que votre numéro d'emplacement. La Coopérative des Horticulteurs de Québec se réserve le droit de refuser toute demande, de modifier le numéro d'emplacement et/ou des emplacements loués au locataire.

*N.B. : Les champs marqués d'une * sont obligatoires

1- NOM & COORDONNÉES

Nom de l'entreprise : _____

Personne autorisée à signer : _____

* Adresse : _____

☎ : _____ Télécopie : _____

Cell. : _____ Courriel : _____

* Numéro d'entreprise du Québec (N.E.Q.) : _____

* No.M.A.P.A.Q. : _____

TYPE D'ENTREPRISE

Agroalimentaire : _____

Autre : _____

CATÉGORIE

Producteur agricole

Revendeur

Producteur-transformateur

Restauration

Transformateur/artisan agroalimentaire

Artisanat

2. DESCRIPTION DU CONCEPT PROPOSÉ (résumez votre projet)

3- **NOMBRE D'EMPLACEMENT(S) DÉSIRÉ(S)**

10 X 10

5 X 10

• Disponible en quantité limitée

4- **TARIFS ET PROMOTION**

- Consultez la grille tarifaire pour vous informer sur les tarifs en vigueur au Marché et acompte nécessaire à l'enregistrement de votre demande d'inscription.

5- **BESOINS DE SERVICES**

	<i>Prix par semaine</i>	<i>Si vous avez besoin de plus d'une prise, inscrivez-le.</i>
<u>Prise électrique double (20 ampères)</u>	8.50\$	
<u>Prise électrique 220 volts (selon disponibilité)</u>	12.50\$	
<u>Téléphone</u>	12.50\$	
<u>Branchement TPV (paiement direct)</u>	9.50\$	
<u>Internet</u>	9.50\$	

Autres à préciser :

6- **PÉRIODE DE LOCATION**

Inscrire les dates pour lesquelles vous désirez être présents au Marché :

7- **MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT**

Un dépôt de garantie de **750\$** est exigé au nouveau locataire

Tous les paiements effectués doivent être fait l'ordre de la Coopérative des Horticulteurs de Québec. (CHQ). Retourner le document dûment rempli à l'attention de l'administration du Marché du Vieux-Port au 160, Quai St-André Québec(Québec) G1K 3Y2).

Lorsque votre demande de location est approuvée et signée par la direction, la Coopérative des Horticulteurs de Québec vous fera parvenir un contrat de location. Vous devrez le retourner dûment signé à la Coopérative avec les chèques postdatés.

